

## Comment lutter contre ?

Le GDS, avec les vétérinaires, propose un plan d'assainissement des troupeaux touchés.

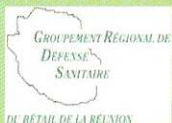
### Dans quel but ?

- Protéger les animaux sains en **dépistant les animaux excréteurs** par des prélèvements annuels de sang et/ou de fèces durant plusieurs années.
- **Contrôler la circulation de la maladie** en dépistant les animaux entrant et sortant de l'élevage.
- **Réaliser un plan d'assainissement pour une durée minimale de 3 ans** avec engagement :
  - de l'éleveur
  - du GDS
  - du vétérinaire sanitaire
- ⇒ *Assainir rapidement le troupeau et le certifier.*

### Actions du GRDSBR :

- **Participation aux frais d'analyses, coordination du plan**
- **Suivi sanitaire de l'élevage, appui technique et vétérinaire**

### Comment en bénéficier ?

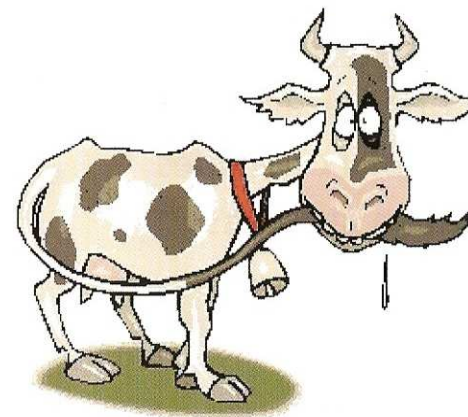


*Pour plus d'information, appelez votre vétérinaire ou contactez directement le GDSIRESIR (0262275942)*

*Ils pourront vous conseiller sur cette maladie et les mesures à mettre en place.*

## LA PARATUBERCULOSE

### Qu'est-ce que c'est ? Pourquoi et comment lutter ?



### Qu'est-ce que la paratuberculose ?

- C'est une **maladie des ruminants** :
  - contagieuse
  - latente
  - incurable
  - due à une bactérie
- La contamination se fait essentiellement avant l'âge de 1 an.
- L'expression de la maladie se manifeste généralement entre 2 et 5 ans (souvent lors d'un stress comme le vêlage).
- L'animal peut être excréteur sans signes cliniques et contaminer le reste du troupeau.



### Quels sont les signes cliniques ?

- Diarrhée persistante sans réponse aux traitements
- Amaigrissement, déshydratation

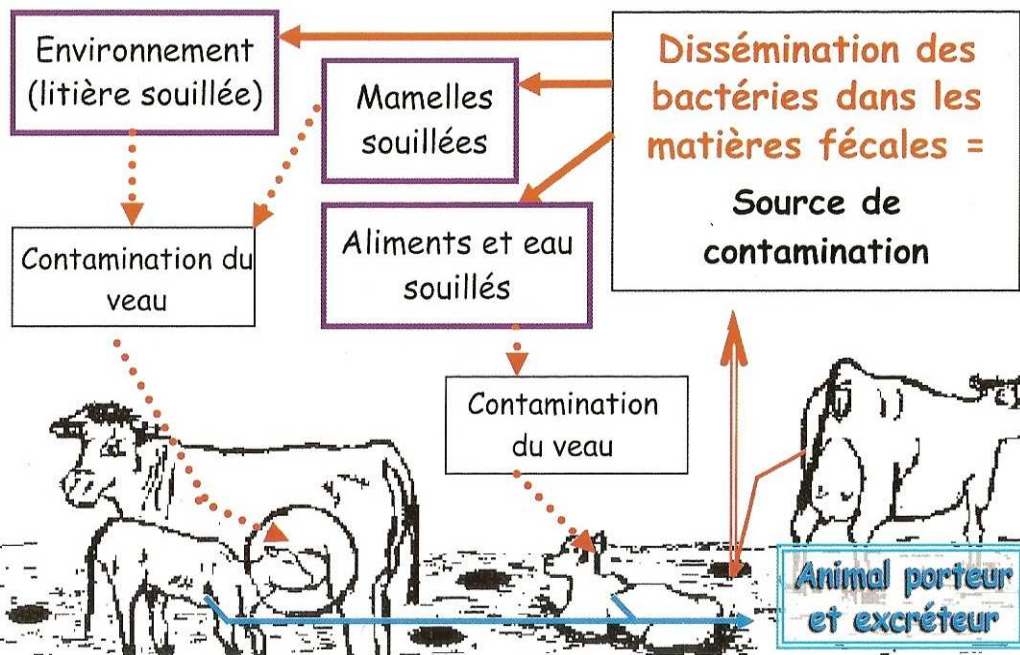
### Quelles sont les conséquences de la maladie ?

→ **Lourdes pertes économiques**

- Jusqu'à 5 % de mortalité/an
- Jusqu'à 70 % d'animaux malades
- Plusieurs générations atteintes



### Quels sont les risques de contamination ?



### Vous constatez un animal malade avec une diarrhée persistante ?

**CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE !**  
→ prélèvements sanguins et fèces

**ISOLER L'ANIMAL**  
(En attendant les résultats)

Si l'animal est positif (sur sang et fèces)

Isoler l'animal et l'éliminer vers la boucherie (6 mois)

Renforcer les normes d'hygiène

Ne pas conserver la descendance pour la reproduction

Isoler les veaux du reste du troupeau

**Mise en place d'un plan de lutte et d'assainissement avec le GDS en collaboration avec votre vétérinaire**

